

Attachée/attaché de coopération et d'action culturelle
Afrique du Sud - Le Cap
Contrat de recrutement sur place (CRSP)

INTITULE DE L'EMPLOI-TYPE NOMADE : responsable sectoriel filière « coopération »

CODE NOMADE : MAEE04-05

RATTACHEMENT RIME : FPPEPP10

DOMAINE FONCTIONNEL : élaboration et pilotage des politiques publiques

DOMAINE D'ACTIVITE : coopération et action culturelle

DEFINITION SYNTHETIQUE

Sous l'autorité de la conseillère/du conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC) et la supervision du Consul général, l'attaché(e) de coopération et d'action culturelle (ACAC) s'insère dans le dispositif de coopération franco-sud-africain piloté par le SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle) et agit en interaction avec les principaux opérateurs (AFD, Expertise France, bureau conjoint IRD-CNRS-CIRAD, etc.). Il / Elle met en place des actions concrètes, ambitieuses et novatrices dans les domaines de coopération suivants : culture, recherche, enseignement supérieur, science, innovation, éducation, langue française, santé et société civile, dans le cadre de la stratégie développée au plan national par le SCAC.

Sa zone d'intervention est composée des provinces de du Cap occidental, du Cap oriental et du Cap septentrional. L'ACAC relaye et valorise, pour le compte de l'ambassade, les actions de coopération françaises auprès des autorités municipales et provinciales, et des partenaires publics ou privés.

Elle/Il met en œuvre les priorités de l'ambassade dans les domaines de compétences du SCAC, y compris des axes de coopération à fort potentiel, tels que : intelligence artificielle & numérique, industries culturelles et créatives, filière viti-vinicole, écotechnologies et biotechnologies.

Elle/Il propose des actions de coopération franco-sud-africaines qui tirent parti du rayonnement économique, politique, culturel, universitaire et scientifique de la ville du Cap au sein de l'Afrique du Sud.

Elle/Il organise les événements valorisant l'action de la France dans ces différents domaines et appuie les initiatives du SCAC et des opérateurs dans la circonscription consulaire. Il prépare localement les opérations récurrentes comme Goût de France, la journée de la francophonie, la journée de l'Europe...

En cas de besoin, l'ACAC prépare et accompagne sur place les missions des agents du SCAC, de l'Institut français en Afrique du Sud (IFAS) et de l'ensemble des agents français relevant de l'autorité du COCAC (chercheurs, ETI, directeurs d'Alliances françaises ...), ainsi que celles impliquant des personnalités extérieures ou des intervenants de France.

ACTIVITES PRINCIPALES

Identification et suivi de projets de coopération bilatérale dans le cadre de la politique définie par l'ambassadeur et le conseiller de coopération et d'action culturelle en lien étroit avec les attachés sectoriels.

Pour le secteur culturel, afin de nouer des partenariats privilégiés dans le secteur des arts visuels, du théâtre et de la musique, notamment avec le Zeitz Mocaa, Iziko et la Norval Foundation.

Pour la coopération éducative : suivi des Alliances françaises du Western Cape et de l'Eastern Cape (Le Cap, Stellenbosch, Mitchells Plain, Port- Elizabeth) et de leur bonne insertion dans les activités du réseau culturel français ; participation au comité de gestion de l'école Française du Cap et veille de son insertion dans les activités du réseau culturel français.

Pour la coopération universitaire : suivi des partenariats académiques et linguistiques avec les universités et instituts de recherche en lien avec les attachés du SCAC et de l'IFAS concernés ; promotion de l'offre française en matière de mobilité internationale en relation avec le bureau Campus France de Pretoria ;

Pour la coopération en science et en innovation : accompagnement des partenariats scientifiques en lien avec les autres agents du SCAC et de l'IFAS concernés ; suivi et aide à l'animation de la French Tech, des offices de transfert technologique et des incubateurs partenaires de l'ambassade au Cap en lien avec l'attaché innovation.

Pour la coopération avec la société civile : suivi des actions financées sur crédits publics, notamment en matière d'aide à la coopération : suivi des organisations de la société civile bénéficiaires du FSPI et de dons de l'AFD ; suivi des associations partenaires du Consulat général.

De façon générale, l'ACAC développe des liens forts avec les institutions locales, publiques ou privées, en s'appuyant sur un relationnel efficace et l'utilisation des réseaux sociaux. Il appuie les autres agents du SCAC et de l'IFAS concernés dans l'organisation d'événements sur sa zone de compétence.

SAVOIR-FAIRE	CONNAISSANCES	QUALITES PERSONNELLES <i>observées / observables en situation professionnelle</i>
Conduire des projets ; Faire émerger des propositions innovantes ; Animer des communautés et un réseau ; Avoir une aptitude au dialogue ainsi qu'à la négociation et à la communication ; Mener une veille sectorielle ; Mettre en place des outils d'évaluation et de suivi des programmes.	Maîtrise de l'anglais ; Expertise technique de l'un ou plusieurs des secteurs de coopération concernés ; Connaissances des enjeux de la diplomatie d'influence et des principaux acteurs de la coopération internationale, ainsi que des procédures de mise en place des programmes et actions de coopération.	Excellentes capacités d'écoute, d'analyse, de synthèse ; Sens de l'initiative ; Flexibilité et capacité d'adaptation ; Qualités d'organisation ; Capacité à travailler de façon autonome et en équipe à la fois avec le SCAC, l'IFAS et le Consulat général ; Sens du contact et de la communication. Transparence et loyauté.

CONDITIONS PARTICULIERES DE RECRUTEMENT EN TANT QUE CRSP

Les candidates/candidats doivent attester de leur résidence dans le pays concerné depuis au moins trois mois et disposer d'un titre de séjour / permis de travail valable pour la durée du poste, la résidence permanente étant privilégiée.

Pour les agents CRSP non titulaires d'une autre administration, le calcul du salaire de base tient compte du diplôme le plus élevé et de l'expérience professionnelle acquise du/de la candidat(e), dont il/elle doit apporter la preuve.

Pour les agents CRSP titulaires d'une autre administration, il est procédé à une vérification de leur situation administrative (grade/échelon/indice) pour l'établissement du contrat.

L'indemnité de résidence spécifique aux agents CRSP est régulièrement réévaluée, en particulier en fonction du taux de chancellerie, et de l'appréciation des conditions locales.

L'attribution éventuelle de majorations familiales (conjoint / enfant(s)) est soumise à vérifications préalables quant à la présence dans le pays d'affectation et au versement d'aides issues d'autres organismes

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Contraintes liées à un exercice professionnel à l'étranger ;
 Forte disponibilité exigée ;
 Etablissement scolaire direct conventionné AEFÉ (jusqu'au niveau seconde), puis cours CNED supervisés.
 Conditions sécuritaires similaires à celles de l'Afrique du Sud, nécessitant une vigilance constante.

ACQUIS PROFESSIONNELS SOUHAITABLES POUR EXERCER L'EMPLOI

Expérience de conduite de projets à l'international dans le domaine d'expertise : culture, coopération scientifique ou universitaire.
 Expérience dans la coopération obligatoire

PASSERELLES ET EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES VERS D'AUTRES EMPLOIS

PASSERELLES COURTES

PASSERELLES LONGUES

TENDANCES D'EVOLUTION

FACTEURS CLES A MOYEN TERME

IMPACT SUR L'EMPLOI REFERENCE

qualitatif

quantitatif

SERVICE D'EMPLOI

POSTE / DIRECTION

SERVICE / SOUS-DIRECTION

Ambassade de France en Afrique du Sud

Service de coopération et d'action culturelle
 Consulat Général

COMPOSITION DE L'EQUIPE DE TRAVAIL

Au SCAC : 1 COCAC, un secrétaire général, 4 attachés (Science et Technologie, Audiovisuel, Linguistique, Innovation), 2 VI, 1 responsable d'espace Campus France

LIEU DE TRAVAIL

Consulat général

NUMERO DU POSTE DE TRAVAIL :

PROFIL STATUTAIRE ET FINANCIER DU POSTE

STATUT / CORPS ET GRADE

ECHELLE DE REMUNERATION

Agent contractuel ou titulaire de la Fonction publique

Traitement brut mensuel : à partir de 1 818 € pour un agent titulaire d'un master 2 sans expérience professionnelle, 2 253 € pour 10 ans d'expérience validée
 Indemnité de résidence à l'étranger au 1er janvier 2019 : 831 € bruts.

CONTACTS

veronique.briquet-laugier@diplomatie.gouv.fr , laurent.amar@diplomatie.gouv.fr & olivier.buchbinder@diplomatie.gouv.fr